REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-137 du 18 Avril 1983.

portant approbation du Budget prévisionnel - Exercice 1983 de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complètée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 81-36 du 20 février 1981 portant création d'un Etablissement Public de l'Etat dénommé Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) ;

VU la Convention-Cadre signée le 9 juillet 1976 entre le Gouvernement de la République Populaire du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann de la République Fédérale d'Allemagne ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique en sa séance du 10 janvier 1983 ;

SUR rapport du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 mars 1983,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget prévisionnel de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) pour l'Exercice 1983.

.../...

ARTICLE 2.- : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 18 Avril 1983.

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Travail et
des Affaires Sociales,

Adolphe BLAOU

Le Ministre des Finances,

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD2 MF 5 MTAS ET SES DIRECTIONS 14 AUTRES MINISTERES 20 DPE-INSAE-DLC 6 IGE ET DES SECTIONS 4 DCCT-CNEPI-GRDE CHANC 3 DB-DCF-DSDV 6 TRESOR 4 DI 4 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 INFOSEC 10 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 2 JORPB 1.-